

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents** : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Béatrice HOELTZEL, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO–LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Anne ZYTO conseillers municipaux.

**Membres absents excusés** : Isabelle MULLER donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Éric HUBERT donne procuration à Marie-José SCHALLER, Jean-Michel STEPHAN donne procuration à Dominique STOHR

**Secrétaire de séance** : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 5 juillet a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 29 juin, avec comme ordre du jour :

Le Maire ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et en informant que le point Vélo Club du point 8 est supprimé. Dominique STOHR explique que la subvention avait été votée au budget primitif 2017. Il n'y a pas lieu de délibérer à nouveau.

Le Maire distribue en séance un rectificatif du point « Réunions, rencontres et manifestations ».

## **1. COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2017
- Réunions, rencontres et manifestations

## **2. RYTHMES SCOLAIRES**

## **3. PROJETS ET TRAVAUX**

- Maison des associations : validation de l'APD
- Mairie de HOHWILLER : attribution du lot menuiserie extérieure
- Jardins de la Saline : validation de l'APD
- Ecole maternelle : avenant au lot n°4 Menuiserie extérieure bois
- Eco quartier : sous-traitance pour les réseaux gaz et éclairage public
- Projet Funrock : présentation de l'étude de faisabilité
- Divers

## **4. URBANISME**

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Demande d'enregistrement au titre des installations classées : avis du conseil municipal

## **5. ECOLE DE MUSIQUE**

- Tarifs des écolages : année 2017/2018
- Mise à jour du règlement intérieur

## **6. AFFAIRES FINANCIERES**

- Souscription d'un nouvel emprunt dédié aux opérations : Jardins de la Saline et Ecole maternelle

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

- Services municipaux : heures supplémentaires de dimanches et heures de nuit
- Relais culturel de la Saline : Frais de mission

## **8. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

- Vélo-club (**point supprimé**)
- Subventions exceptionnelles pour la KIRWE

## **9. DIVERS**

- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

### **POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS**

#### **• Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Véronique PHILIPPS et Fabrice FISCHER)

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2017

#### **• Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

**7 juin 2017**

#### **08.06.2017**

- Rencontre avec le cabinet d'architecture WAGNER sur le projet Funrock – point à l'ordre du jour
- Réunion du SCOTAN – commission bourgs-centres
- Passation de commandement au fort de Schoenenbourg et partie conviviale à La Saline

#### **09.06.2017**

- Rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, Mme CORRAL- TREVIN : présentation des différents projets de la commune : Jardins de la Saline, Maison des Associations, Friche Funrock, rue du Docteur Deutsch
- Tirage du jury d'assises

#### **10.06.2017**

- Concert d'un groupe issu des Harmonies de Wissembourg et de Soultz à l'EHPAD
- Courses Populaires : cet événement a remporté un beau succès sur la partie festive et une participation de bon niveau pour les courses.

#### **11.06.2017**

- 1<sup>er</sup> tour des élections législatives

#### **12.06.2017**

- Commission des finances locales

#### **15.06.2017**

- Réunion de travail sur le tourisme dans les comcom de Wissembourg, Niederbronn, Sauer-Pechelbronn et Outre-Forêt

**16.06.2017**

- Assemblée générale de l'amicale des maires du pays des énergies de la terre

**17.06.2017**

- Fête de l'école élémentaire à la Saline
- Journée conviviale des commerçants : la participation était bonne, mais on a pu remarquer une faiblesse de l'affluence le samedi après-midi liée au manque d'animations.

**18.06.2017**

- 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives

**19.06.2017**

- Première restitution de l'étude en organisation du Centre de Gestion

**20.06.2017**

- Comité de pilotage Nef- Saline
- Assemblée générale de l'AOS
- Comité de pilotage Relais Assistantes maternelles
- Conseil école élémentaire

**21.06.2017**

- Fête de la musique : malgré une programmation un peu restreinte, due notamment au désistement d'un groupe de musique, le public était au rendez-vous.

**22.06.2017**

- Départ du commandant Richard, le commandant de la compagnie de gendarmerie de Wissembourg

**23.06.2017**

- Lancement du guide du routard Alsace du Nord à Hohwiller : opération pleinement réussie

**24.06.2017**

- Fête de l'école maternelle
- Fête de la musique à la Résidence Le Soultzerland
- Carrefour des Arts à Hohwiller

**25.06.2017**

- Inauguration et manifestation du Carrefour des Arts
- Assemblée générale du HBCSK
- Assemblée générale du cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du nord
- Cérémonie de remise de prix- Association de l'Outre-Forêt Badminton Club
- Thé dansant de la Boule d'or
- Concerts dans les églises protestante et catholique de Soultz-sous-Forêts

**26.06.2017**

- Visite du président Frédéric BIERRY- Conseil Départemental- sur le canton de WISSEMBOURG : pour ce qui est de Soultz-sous-Forêts, présentation du projet de redynamisation du centre-ville

**27.06.2017**

- Comité de pilotage « Les jardins de la Saline » : ce comité est composé des membres décidés au conseil municipal du mois de juin. Il rassemble les forces du territoire.

**28.06.2017**

- Rencontre avec le cabinet d'architectes WALTHER : projet Funfrock- point à l'ordre du jour
  - Conseil communautaire : fond de péréquation, enfance et petite enfance, PAMINA, PLH au niveau Outre-Forêt, création du CIAS, tourisme quatre comcom, giratoire, ... rythmes scolaires
- Une note explicative de synthèse sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est distribuée en séance. Le Maire rappelle que le système est basé sur une redistribution des communes les plus aisées vers les communes les plus pauvres. Les chiffres montrent une augmentation importante de la part de Soultz-sous-Forêts : en 2016, 15 570 € et en 2017, 27 313€.

**30.06.2017**

- Conseil d'école maternelle
- Manifestation d'intérêt de gynécologues pour s'installer à Soultz
- Fête du périscolaire

**01.07.2017**

- Kermesse de l'école élémentaire
- Concert annuel de l'école de musique
- Passation de commandement au 2<sup>e</sup> régiment des hussards au quartier Estienne à Oberhoffen

**03.07.2017**

- Inauguration du jardin solidaire et fête des TAP'S

**04.07.2017**

- Stratégie touristique OT Haguenau
- Conseil d'école élémentaire exceptionnel
- CA du collège : visite de la nouvelle restauration scolaire
- Restitution RH
- Commissions réunies sur les rythmes scolaires

**05.07.2017**

- Réunion de travail avec les professeurs de l'école de musique

**2. RYTHMES SCOLAIRES**

Le Maire rappelle quelques éléments historiques qui ont marqué les rythmes scolaires ces dernières années. Sous le ministre Xavier DARCOS, la semaine avait été ramenée à 4 jours et la durée hebdomadaire des cours de 26 à 24 heures.

Le ministre Vincent PEILLON a mis en œuvre un rythme de 4 jours ½, sans remettre en cause la durée hebdomadaire et en incitant à la création des TAP'S.

Dans les deux cas la mise en place s'est faite sans véritable concertation avec le monde enseignant, les parents et les collectivités.

Ceci étant la France reste le seul pays à avoir seulement 36 semaines de classe. Il fait exception à tous les autres pays d'EUROPE où l'année scolaire comporte plutôt de 38 à 40 semaines travaillées.

Le Maire fait lecture du courrier qu'il a adressé à la direction académique :

« Monsieur le Directeur,

*Pierre Mammosser, maire de Soultz-sous-Forêts,*

- *Considérant que le conseil d'école de l'école maternelle s'est nettement prononcé pour le retour aux quatre jours sur 36 semaines, dès la rentrée 2017, pour les rythmes scolaires*
- *Considérant que le conseil d'école de l'école élémentaire s'est également prononcé pour le retour aux quatre jours sur 36 semaines, dès la rentrée 2017, mais avec un résultat plus nuancé :*
  - *10 voix pour le retour aux quatre jours sur 36 semaines,*
  - *3 voix pour le maintien des 4, 5 jours,*
  - *3 voix pour quatre jours avec durée de classe quotidienne inférieure à 6 heures et réduction des vacances scolaires,*
  - *1 abstention*
  - *1 refus de vote*
- *Considérant que les élus municipaux, en configuration « commissions réunies », avec 14 présents sur 23 élus, se sont exprimés pour le maintien des rythmes scolaires actuellement en vigueur dans la commune, à savoir 4,5 jours avec la demi-journée supplémentaire positionnée au samedi, avec le résultat suivant :*
  - *6 voix pour*
  - *4 voix contre*
  - *4 abstentions*
- *Considérant néanmoins que le maintien des rythmes scolaires actuels, avec mise en œuvre d'un important programme d'activités périscolaires dans le cadre du PEDT, implique une adhésion minimum de la communauté éducative et des parents d'élèves pour en assurer un fonctionnement apaisé, une condition qui ne semble pas remplie au vu des votes exprimés dans les deux conseils d'école*
- *Considérant de plus que la totalité des autres communes de la communauté de communes ont opté pour une demande de retour aux quatre jours, ce qui risque de perturber encore davantage l'acceptation d'une partie des parents d'élèves de Soultz-sous-Forêts à un maintien des rythmes scolaires actuels, sur 4,5 jours,*
- *Considérant au vu des éléments évoqués ci-dessus, que les conditions d'un maintien du rythme scolaire actuel sur 4.5 jours ne sont pas réunies*

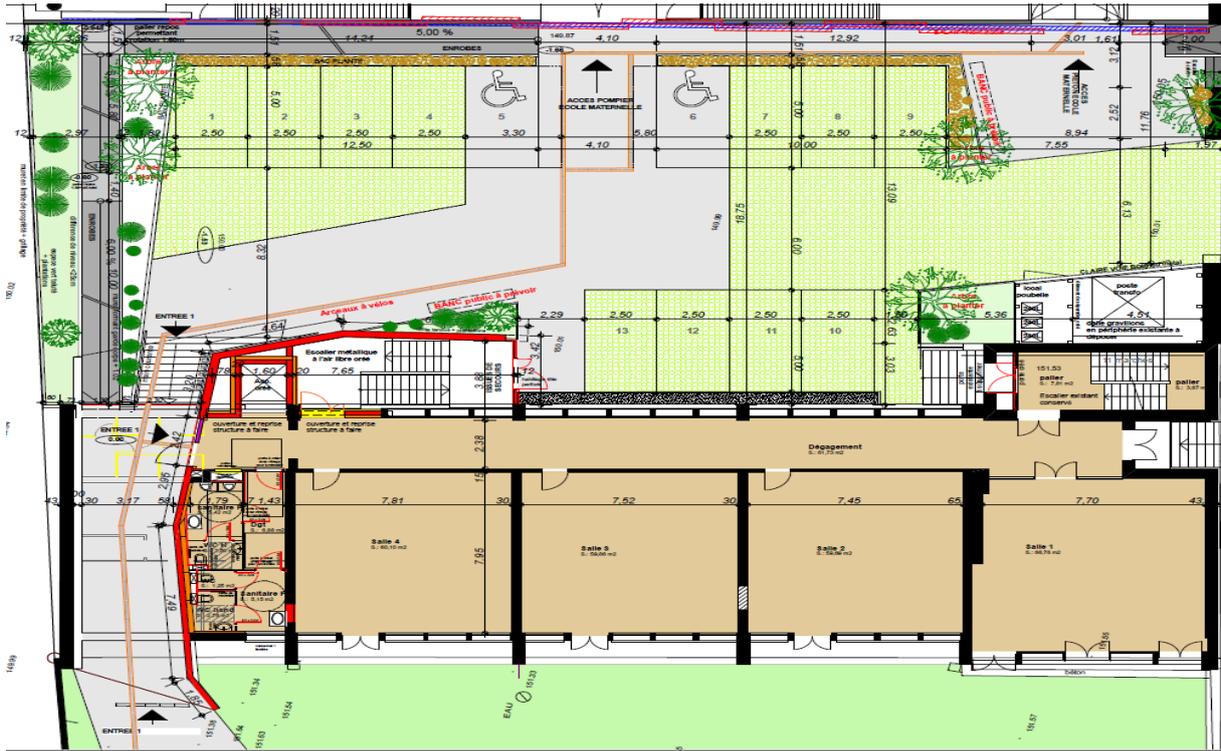
*Demande*

- *Le retour aux « quatre jours » pour les rythmes scolaires des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Soultz-sous-Forêts*
- *A inscrire ce retour aux quatre jours dans le cadre des horaires suivants :*  
*Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h15-11h45 /13h30-16h*
- *Au vu du délai imparti, à ce que ces horaires puissent encore être ajustés*

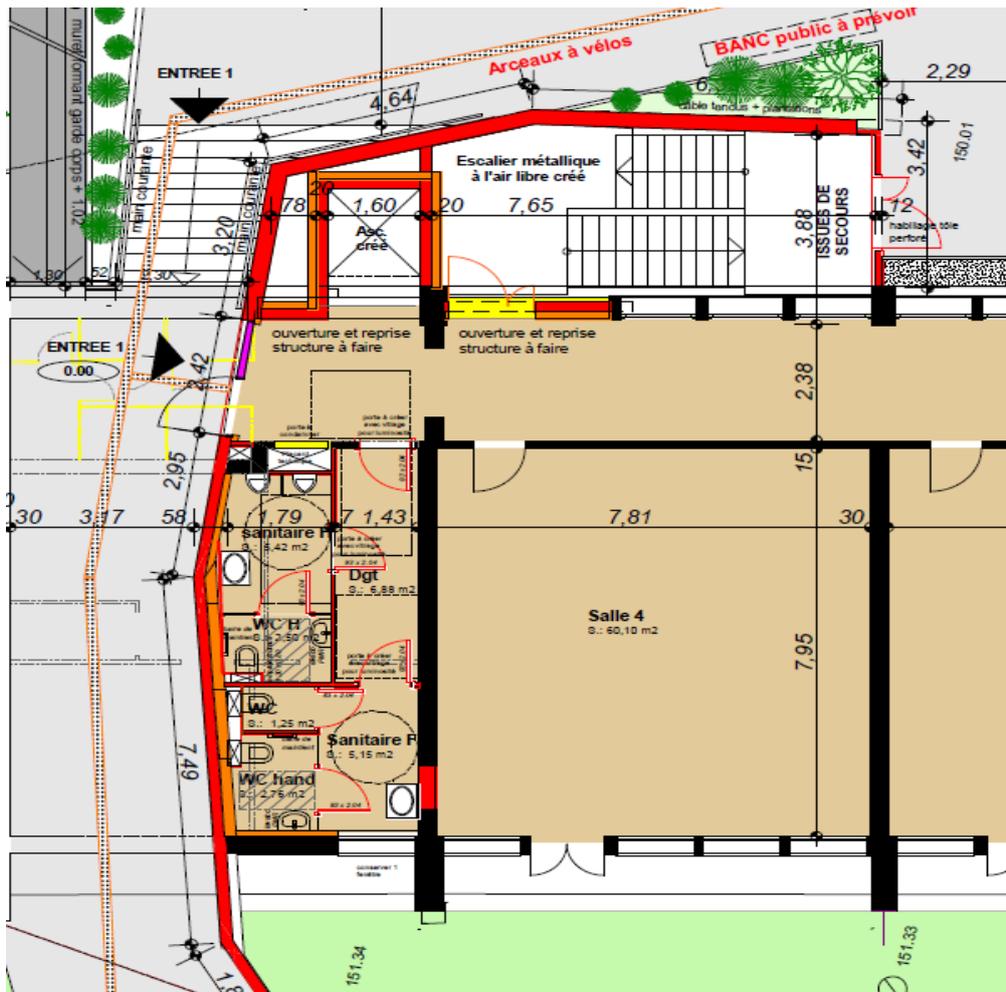
*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses,*

*Le Maire : Pierre MAMMOSSER »*

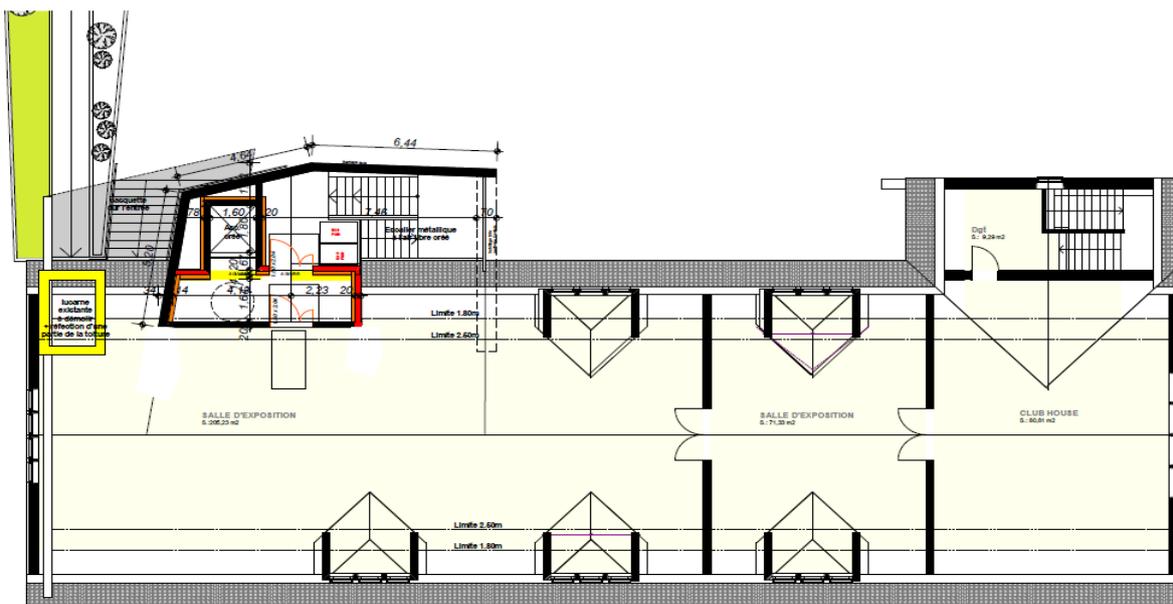




REZ -DE-CHAUSSEE : une rampe pour les vélos sera ajoutée pour accéder au sous-sol.



Partie SANITAIRES



COMBLES

L'habillage de la cage d'escalier à l'arrière du bâtiment est proposé sous trois formes : habillage Zinc, habillage bois et habillage béton.



Habillage de la cage d'escalier en bois



Habillage de la cage d'escalier en zinc



Habillage de la cage d'escalier en béton : Il est précisé que ce sont des panneaux en béton.

Les coûts travaux au stade avant-projet définitif selon le matériau choisi sont présentés :

Revêtement en bois	Revêtement en ZINC	Revêtement en béton
414 700 € HT	424 700€ HT	432 700€ HT

Le Maire propose que le conseil municipal se prononce sur le matériau d'habillage de la cage d'escalier :

Le conseil municipal se prononce de la façon suivante :

14 membres du Conseil municipal se prononcent pour le revêtement zinc

1 membre du conseil municipal se prononce pour le revêtement bois

7 membres du conseil municipal se prononcent pour le revêtement en béton

1 membre du conseil municipal s'abstient

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFFROY)

Approuve l'avant-projet définitif tel que présenté

Approuve le revêtement en ZINC pour l'habillage de la cage d'escalier

Approuve le coût travaux correspondant

Autorise le Maire à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la poursuite du projet

## 2. Mairie d'HOHWILLER : attribution du lot n°3 menuiserie extérieure bois

Dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie d'HOHWILLER, le lot n° 3 avait été déclaré infructueux.

Suite à une relance en marché négocié, deux offres sont parvenues.

Estimation MOE: 13 900 € TTC	Ateliers MAX	VOLLMER
Valeur technique total/60	54	54
Prix des prestations Total/40	40	36.10
Montant acte d'engagement	16 908 €	17 897.54€
NOTE FINALE	94	90.10
CLASSEMENT	1	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide d'attribuer le lot n° 3 à l'entreprise Ateliers MAX pour un montant de 14 090 € HT (16 908 TTC€).

## 3. Jardins de la Saline : validation de l'étude avant-projet

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les recherches archéologiques menées par Archéologie Alsace sont terminées. Une partie de la tour du château a été retrouvée ainsi que les pieux de soutènement en chêne. Les pieux ont pu être datés de façon très précise : 1259. Ce qui confirme la date historique de la construction du château.

Les plans d'aménagement sont présentés en séance.



**APD global :** L'avant-projet définitif global comprend l'aménagement jusqu'à la rue du Docteur DEUTSCH. A terme, 177 places de stationnement sont prévues.



**PHASE 1 :** L'avant-projet définitif de base constitue la première étape du projet des jardins de la Saline.

Le chemin du SELZBACH se dégradant à grande vitesse, le Maire propose que son réaménagement soit engagé, y compris le pont.



Zoom sur la phase 1 du projet



Vue globale : phase 1



Espace de stationnement végétalisé avec marquage de l’emprise du château.

Des interrogations se posent sur le choix des essences projetées. Fabien ACKER et Dominique STOHR estiment important que les essences choisies ne demandent pas un entretien trop lourd. Des remarques sont également faites sur la troisième rangée d’arbres dans l’allée centrale. Elle semble superflue. Fabien Acker s’interroge également sur les variétés d’arbres qui seront plantés. Il est important de veiller à ce que la circulation des véhicules hauts (type KIRWE) reste possible. Certains membres du Conseil municipal émettent des réticences sur l’utilisation du terre-pierres suite à l’expérience du parc BRUEHL.

Il est convenu qu’il sera demandé des éléments complémentaires à la maîtrise d’œuvre. Ces précisions n’empêcheront pas le dépôt du permis d’aménager prévu mi-juillet.

Une commission fleurissement se réunira pour le choix des essences.

Le budget prévisionnel travaux, phase 1, est également présenté.

<u>CHAPITRES DE TRAVAUX</u>	<u>COUTS DES TRAVAUX HT</u>	<u>TVA (20%)</u>	<u>COUTS DES TRAVAUX TTC</u>
<b>1. <u>PARKING – PREMIERE PHASE</u></b>	<b><u>366 733.74</u></b>	<b><u>73 346.75</u></b>	<b><u>440 080.49</u></b>
Travaux préparatoires	10 798.74		
Terrassements généraux	72 096.80		
Bordures et caniveaux	27 200.00		
Revêtements de surface	100 200.00		
Génie civil – Mobilier urbain	32 255.00		
Régie – Signalisation V+H	9 100.00		
Parachèvements paysagers	50 873.20		
Assainissement pluvial	29 400.00		
Réseaux électrique et éclairage public	34 810.00		
<b>2. <u>CHEMIN PIETONNIER LE LONG DU SELTZBACH</u></b>	<b><u>113 266.26</u></b>	<b><u>22 653.25</u></b>	<b><u>135 919.51</u></b>
Travaux préparatoires	5 050.00		
Terrassements généraux	2 520.00		
Bordures et caniveaux	2 500.00		
Revêtements de surface	12 450.00		
Génie civil – Mobilier urbain	62 142.50		
Régie – Signalisation V+H	1 050.00		
Parachèvements paysagers	11 883.76		
Réseau éclairage public	15 670.00		
<b><u>TOTAL OPERATION</u></b>	<b><u>480 000.00</u></b>	<b><u>96 000.00</u></b>	<b><u>576 000.00</u></b>

Coût de l’opération : phase 1

<u>CHAPITRES DE TRAVAUX</u>	<u>COUTS DES TRAVAUX HT</u>	<u>TVA (20%)</u>	<u>COUTS DES TRAVAUX TTC</u>
<b>3. <u>PARKING – PREMIERE PHASE</u></b>	<b><u>203 335.54</u></b>	<b><u>40 667.11</u></b>	<b><u>244 002.65</u></b>
Travaux préparatoires	10 798.74		
Terrassements généraux	72 096.80		
Bordures et caniveaux	22 000.00		
Revêtements de surface	40 040.00		
Génie civil – Mobilier urbain	10 000.00		
Régie – Signalisation V+H	4 000.00		
Parachèvements paysagers	0.00		
Assainissement pluvial	29 400.00		
Réseaux électrique et éclairage public	15 000.00		
<b>4. <u>CHEMIN PIETONNIER LE LONG DU SELTZBACH</u></b>	<b><u>31 070.00</u></b>	<b><u>6 214.00</u></b>	<b><u>37 284.00</u></b>
Travaux préparatoires	5 050.00		
Terrassements généraux	2 520.00		
Bordures et caniveaux	2 500.00		
Revêtements de surface	5 000.00		
Génie civil – Mobilier urbain	10 000.00		
Régie – Signalisation V+H	0.00		
Parachèvements paysagers	0.00		
Réseau éclairage public	6 000.00		
<b><u>DEPENSES PREVISIONNELLES 2017</u></b>	<b><u>234 405.54</u></b>	<b><u>46 881.11</u></b>	<b><u>281 286.65</u></b>

Dépenses 2017

<u>CHAPITRES DE TRAVAUX</u>	<u>COUTS DES TRAVAUX HT</u>	<u>TVA (20%)</u>	<u>COUTS DES TRAVAUX TTC</u>
<b>1. <u>PARKING – PREMIERE PHASE</u></b>	<b><u>163 398.20</u></b>	<b><u>32 679.64</u></b>	<b><u>196 077.84</u></b>
Travaux préparatoires	0.00		
Terrassements généraux	0.00		
Bordures et caniveaux	5 200.00		
Revêtements de surface	60 160.00		
Génie civil – Mobilier urbain	22 255.00		
Régie – Signalisation V+H	5 100.00		
Parachèvements paysagers	50 873.20		
Assainissement pluvial	0.00		
Réseaux électrique et éclairage public	19 810.00		
<b>2. <u>CHEMIN PIETONNIER LE LONG DU SELTZBACH</u></b>	<b><u>82 196.26</u></b>	<b><u>16 439.25</u></b>	<b><u>98 635.51</u></b>
Travaux préparatoires	0.00		
Terrassements généraux	0.00		
Bordures et caniveaux	0.00		
Revêtements de surface	7 450.00		
Génie civil – Mobilier urbain	52 142.50		
Régie – Signalisation V+H	1 050.00		
Parachèvements paysagers	11 883.76		
Réseau éclairage public	9 670.00		
<b><u>DEPENSES PREVISIONNELLES 2018</u></b>	<b><u>245 594.46</u></b>	<b><u>49 118.89</u></b>	<b><u>294 713.35</u></b>

Dépenses 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL)  
Approuve l'avant-projet phase 1 tel que présenté  
Approuve le réaménagement du chemin du Seltzbach  
Approuve le budget prévisionnel de l'opération  
Autorise le Maire à signer le permis d'aménager et autres autorisations d'urbanisme nécessaires

#### **4. Travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle**

- **Avenant n°1 au lot 04 – Menuiseries extérieures bois**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n°1 de l'entreprise Menuiserie Vonderscher pour diverses prestations supplémentaires :

- Châssis fixe en allège de désenfumage détérioré – 328.00€ HT ;
- Seuil alu anti dérapant – 137.00€ HT ;
- Planche chêne brut pour seuil de porte PVC– 72.00€ HT.

Les travaux complémentaires sur le châssis permettent de conserver davantage de lumière dans la cage d'escalier existante.

Pour les travaux complémentaires sur les seuils et la planche en chêne, il s'agit de renforcer le châssis existant d'une salle de rez-de-chaussée, suite aux travaux de démolitions.

Au total, le montant de cet avenant s'élève à 537.00€ HT (644.40€ TTC), soit 2.65% du montant du marché initial (20 258.00€ HT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 au lot 04 pour un montant de 537.00€ HT (644.40€ TTC)
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 04

#### **5. Travaux d'aménagement et de viabilisation de l'Eco Quartier**

- **Déclaration de sous-traitance**

L'entreprise WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS, titulaire du lot 01 – voirie / assainissement / tranchée AEP / réseaux secs - dans le cadre du marché d'aménagement de l'Eco Quartier du Salzbaechel, a fait parvenir une demande d'agrément pour la sous-traitance suivante:

- Prestations sous-traitées : Gaz et éclairage public
- Sous-traitant : SOBECA à Imbsheim
- Montant maximum : 19 722.25€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le sous-traitant et ses conditions de paiement ;
- Autorise M. le Maire à signer et notifier l'acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

## 6. Projet FUNFROCK : présentation de l'étude de faisabilité

### RAPPEL :

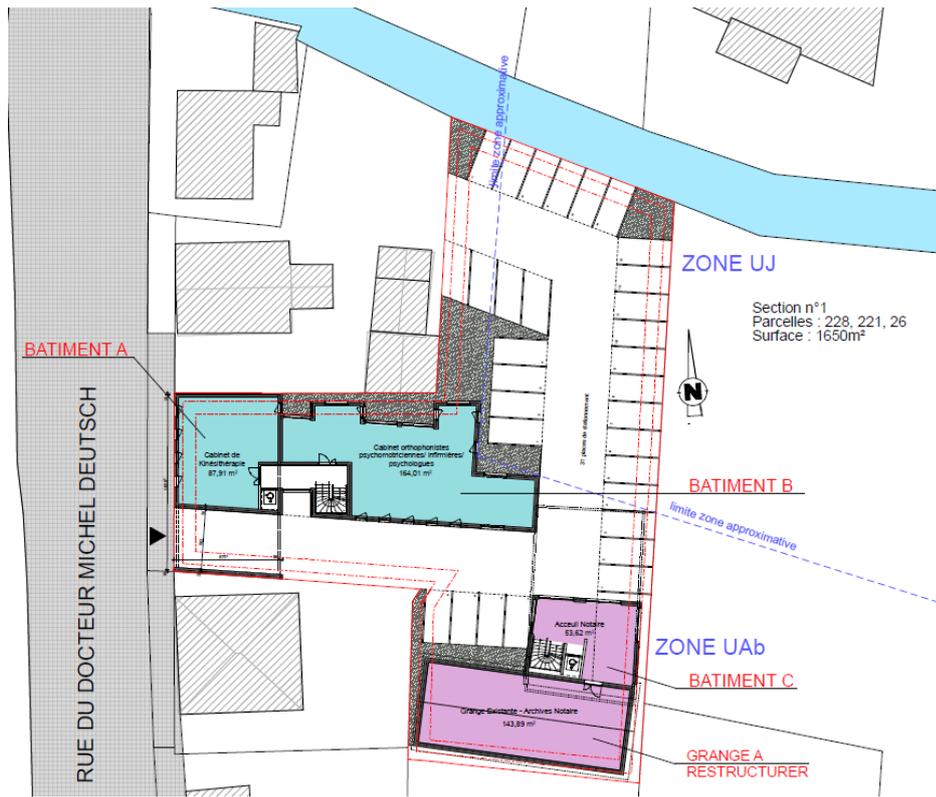
Situé à proximité immédiate du pôle des services, d'un cabinet d'expertise comptable et d'une étude notariale, mais aussi d'une médiathèque et d'un EHPAD, le réaménagement de la propriété Funrock a le potentiel pour créer un véritable quartier tertiaire dans le secteur. La création d'un tel espace contribuerait de manière déterminante à l'attractivité du centre-ville. Ce tènement immobilier d'une surface totale de 1651 m<sup>2</sup> comprend un bâtiment principal, un garage attenant et une grange.

La réhabilitation de cette friche devrait permettre d'accueillir des activités tertiaires, notamment des activités paramédicales, et du logement.

Le conseil municipal du 11 avril 2017 avait approuvé le recours à un prestataire extérieur pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Le cabinet WALTHER architecture a travaillé sur une proposition qui est présentée en séance.

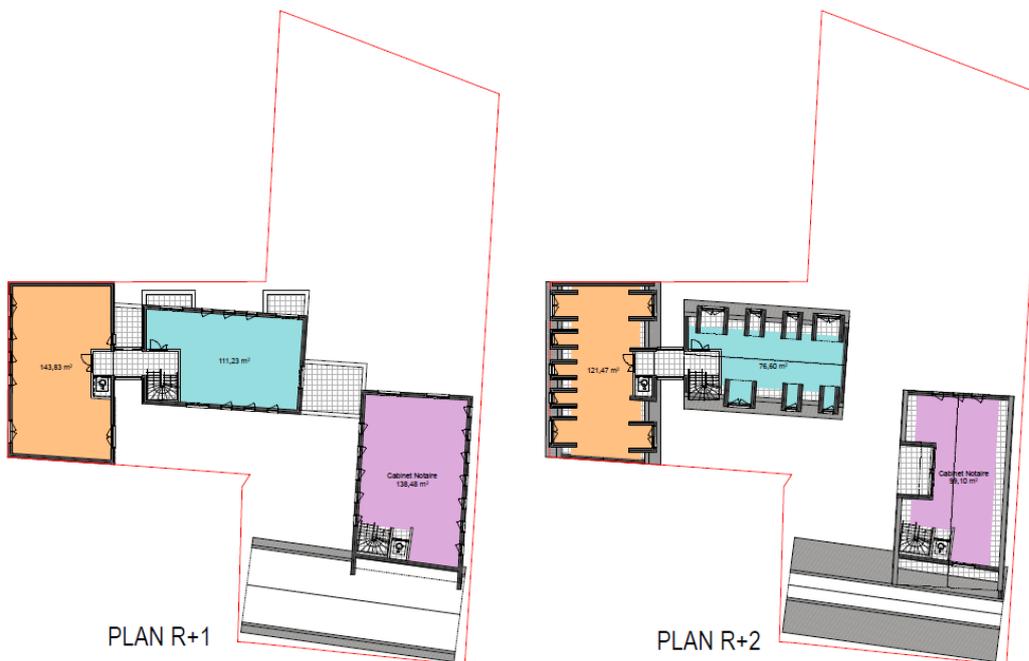
### Plan de masse





PLAN RdC - FAISA 02A - 28/06/2017  
Echelle: 1/300

Rez- de -chaussée et R+1, R+2



PLAN R+1 - R+2 - FAISA 02A - 28/06/2017  
Echelle: 1/300





Perspectives

Suite à la rencontre avec l'ABF, le Maire rappelle que l'Architecte des Bâtiments de France n'était pas opposé à une démolition de l'actuelle grange à condition de conserver les volumes, les deux pans de toits sur la reconstruction et de maintenir la fonction actuelle du bâtiment qui est de fermer la cour. La proposition du cabinet WALTHER constitue un outil de discussion important pour aller vers des investisseurs potentiels. Reste le coût d'acquisition auquel il faut ajouter les coûts liés au désamiantage et à la dépollution.

#### **4. URBANISME**

##### **1. Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de ne pas préempter sur les biens ci-dessous.

- Propriété cadastrée, Section 16 n°204/132 d'une superficie de 10.51 ares
- Propriété cadastrée, Section 6 n°39 d'une superficie de 793m<sup>2</sup> à
- Propriété cadastrée Section 1 n°222/84 et 84 d'une superficie de 11.45 ares
- Propriété cadastrée Section 7 n°118/52 d'une superficie de 620m<sup>2</sup>

##### **2. Demande d'enregistrement au titre des installations classées : avis du Conseil municipal**

L'EARL des Celtes implantée sur le ban de la commune de BETSCHDORF a déposé auprès du service Environnement de la Préfecture un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R512-46-13, ce dossier est soumis à l'avis du conseil municipal. Le projet porte sur l'augmentation de la capacité d'élevage d'un poulailler existant à 40 000 emplacements.

Lucienne HAAS ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions (Cathy WAGNER, Michèle CECCHINI, Claire CARRARO)

Emet un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées.

#### **5. ECOLE DE MUSIQUE**

##### **1. Tarifs des écolages 2017/2018**

Les inscriptions à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2017/2018 auront lieu à partir du 7 septembre 2017.

Il est proposé de reconduire les tarifs trimestriels de l'année passée pour l'année 2017/2018 comme suit :

DISCIPLINE	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	54.00€	61.00€
Formation musicale	54.00€	61.00€
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123.00€	138.00€
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138.00€	156.00€
Cours collectif de chant de 45 minutes	72.00€	81.00€
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29.00€	36.00€
Chorale des jeunes	Gratuit	Gratuit
Pratique d'un 2 <sup>ème</sup> instrument	48.00€	54.00€
Tarif dégressif à partir du 2 <sup>ème</sup> membre d'une même famille pour cours instrumentaux et formation musicale	- 21.00€	-21.00€
DISCIPLINE	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Tarif dégressif à partir du 2 <sup>ème</sup> membre d'une même famille pour chorale adultes	-4.00€	-4.00€
Location d'un instrument de musique	20 €	25€
Réduction pour les élèves faisant partie de l'Harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	-60%	-60%
<b>Enfants atteints d'un handicap :</b>		
• Instruments d'harmonie ou percussion	100.00€	115.00€
• Autre instrument ou chant	115.00€	133.00€

Le Maire précise qu'un nouveau tarif « location d'un instrument » est proposé. Jusqu'à maintenant, le prêt d'instruments était gracieux. Pour un meilleur suivi des prêts et de l'entretien des instruments, il est proposé de mettre en place un contrat de location. Afin d'affiner ce point, ce tarif sera revu au mois de septembre.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion avec l'ensemble des enseignants de musique a eu lieu : il ressort de cette réunion des points à éclaircir sur les contrats de travail et sur les niveaux de rémunération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Approuve les tarifs d'écolage (en supprimant pour le moment le tarif location d'un instrument de musique qui doit encore être précisé) de l'année 2017/2018 tels que proposés ci-dessus

## 2. Mise à jour du règlement intérieur

Il est proposé de modifier le règlement intérieur de l'école de musique : il précise le mode fonctionnement de l'école de musique.

La proposition est jointe en annexe. Il est proposé qu'une précision soit apportée article III paragraphe 2° dernière ligne : « avant la fin du premier trimestre ».

Céline GEFFROY s'étonne qu'aucune évaluation des élèves ne soit organisée. Lucienne HAAS éclaircira ce point avec le directeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
 Approuve le règlement intérieur  
 Autorise le Maire à le signer

### 3. AFFAIRES FINANCIERES

#### Souscription d'un nouvel emprunt dédié aux opérations : Jardins de la Saline et Ecole maternelle

Une consultation a été lancée pour un financement à hauteur de 900 000.00€, sur 20 ans, auprès des trois établissements bancaires suivants : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

<b>Durée</b>	<b>20 ans</b>		
<b>Type de remboursement du capital</b>	<b>Annuité constante</b>		
Prêteur	<b>CAISSE D'EPARGNE ALSACE</b>	<b>CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES</b>	<b>CREDIT MUTUEL</b>
Taux (fixe)	1,58%	1,45%	1,40%
Échéances	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle
Frais de dossier	900,00 €	900,00 €	150,00 €
Franchise de remboursement en capital	non	non	6 mois
Annuité trimestrielle	13 142,98 €	12 980,22 €	12 917,95 €
<b>Coût du crédit sur la durée de vie de l'emprunt</b>	<b>151 438,00 €</b>	<b>138 417,53 €</b>	<b>133 436,00 €</b>

<b>Durée</b>	<b>20 ans</b>	
<b>Type de remboursement du capital</b>	<b>Capital constant</b>	
Prêteur	<b>CAISSE D'EPARGNE ALSACE</b>	<b>CREDIT MUTUEL</b>
Taux (fixe)	1,55%	1,40%
Échéances	trimestrielle	trimestrielle
Frais de dossier	900,00 €	150,00 €
Franchise de remboursement en capital	non	6 mois
Annuité trimestrielle	11 250,00 € + 1,55% d'intérêts sur le CRD	11 250,00 € + 1,40% d'intérêts sur le CRD
<b>Coût du crédit sur la durée de vie de l'emprunt</b>	<b>141 244,00 €</b>	<b>127 575,20 €</b>

Au regard des offres transmises, les meilleurs taux ont été proposés par le Crédit Mutuel sur 20 ans (1.40%). L'offre sur une durée de 20 ans permet de gagner environ 14 000€/ an de capacité d'autofinancement nette.

Les taux d'emprunt étant très faibles actuellement, le maire propose que l'on procède à une nouvelle consultation pour un montant de 1,5 million. Le résultat de la consultation, qui devra tenir compte de la durée de déblocage, sera examiné par la CSO pour attribution avec rapport au conseil municipal du mois de septembre.

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **1. Services municipaux : heures supplémentaires de dimanches et heures de nuit**

Pôle des services

Elections présidentielles/ dimanche 11 et 18 juin :

Valérie HENTSCH : 3h50

Muriel HEBTING : 3h50

Service technique

Heures de nuit effectuées à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2017 :

Thomas GORGUS : 4 heures

Christian BILLMANN : 4 heures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le paiement des heures supplémentaires ainsi que les heures de nuit telles que proposées aux agents concernés.

## 2. Relais culturel de la Saline

Sabine MAURER, dans le cadre de ses fonctions au relais culturel de la Saline, participera au festival d'Avignon du 17 juillet au 20 juillet. En application de l'article 7.1 du décret 2001-654 du 19/07/2001, il est proposé pour tenir compte des conditions particulières des possibilités d'hébergement pendant le festival d'Avignon, d'appliquer une règle dérogatoire au taux d'indemnité de missions.

Il est proposé que la collectivité prenne en charge ses frais de missions sur la base suivante :

- Frais de transport sur la base d'un billet de train en 2<sup>ème</sup> classe aller-retour Soultz-sous-Forêts/Avignon
- Frais d'hébergement (3 nuits) pour un montant maximum de 90€ /nuit (petit déjeuner compris)
- Frais de restauration sur la base de deux repas par jour à 15.25€ par repas
- Frais d'inscription au festival d'AVIGNON OFF dans la limite de 25 €

Le remboursement des frais d'hébergement, de repas et d'inscription se feront sur présentation des justificatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Autorise Sabine MAURER à participer au Festival d'Avignon 2017  
Approuve les modalités de prise en charge proposées

## 5. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

### 1. Subventions exceptionnelles

#### Vélo club Nord Alsace

*Point retiré de l'ordre du jour*

#### Le 13 juillet 2017

Organisation de la partie festive du 13 juillet

#### Club de FOOT

Pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet 2017, il est proposé d'attribuer une subvention de 1600 € au Club de Foot.

Le montant proposé représente d'une part les frais de l'animation musicale et d'autre part, à prix coûtant, les saucisses offertes aux enfants et les boissons offertes aux sapeurs-pompiers, aux enfants de la section Pointes de pieds et aux membres de l'Harmonie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Fabien ACKER)  
Approuve la participation du club de foot à l'organisation de la partie festive du 13 juillet  
Approuve une subvention de 1600€ à l'association du club de FOOT

#### Association de JUDO

Pour le service, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 € à l'association de JUDO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Fabien ACKER)  
Approuve la participation du club de JUDO à l'organisation de la partie festive du 13 juillet  
Décide de verser une subvention de 100 € à l'association du club de JUDO

## La KIRWE

Organisation des manifestations du dimanche et du lundi de la KIRWE.

Il est proposé de verser aux associations organisatrices des parties festives du dimanche et du lundi de la KIRWE :

- 750 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du Kirwesundaa (dimanche de la Kirwe)
- 750 € au Club de Foot pour l'organisation du Kirwemonda (lundi de la Kirwe)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la participation de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à l'organisation de la KIRWE le dimanche
- Décide de verser une subvention de 750€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Fabien ACKER)

- Approuve la participation du Club de Foot à l'organisation de la KIRWE le lundi
- Décide de verser une subvention de 750€ au Club de foot

Les crédits sont prévus à l'article 6748 du budget primitif 2017.

Le montant des subventions représentent les frais liés à l'animation musicale.

## **6. DIVERS**

Diverses informations et communications

Céline Geffroy a été interpellé par des riverains de la rue des Vignes sur un problème de sécurité routière.

Le point sensible se situe en entrée de Ville en venant de Hermerswiller. Les automobilistes arrivent à vive allure sur le rond-point d'entrée de Ville. Ce point ne pourra être traité qu'avec le Conseil Départemental, notamment pour un dispositif qui se situerait avant le panneau d'entrée de ville.

Par ailleurs, pour ce qui est la circulation dans les rue des Vignes elle-même, le maire estime que des coussins berlinois complémentaires devront être implantés dans cette rue, juste après la rue du Maire Laeuffer, en venant du rond-point.

Prochaines réunions et manifestations

13.07.2017 : A partir de 18h30- festivités de la fête nationale du 14 juillet

28.07.2017 : 18h30 Passage de la Commission Fleurissement

20.08.2017 : 33ème Grand Prix de Sultz-sous-Forêts, course cycliste organisée par le VCNA

26-28.08.2017 : Kirwe

06.09.2017 : A 20h15- Réunion du Conseil municipal